

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
Band: 15 (1911)

Artikel: Prières et recettes
Autor: Lambelet, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

wochen fallen, also muß man anno 1662 den garten auff ein Mitwochen graben laßen.

60. Müß aus güteren vertriben; hatt mir schulmeister von Ingenbol gsagt, 1668 den 22. Jenner.

Am heiligen abend zuo osteren laß ein arffel [Arm voll] Schitter vff dem kirchhoff anzünden und säggen, dan laß in iedem gut ein solches schyt, in iedem eggen eins, in herd schlagen.

Miszellen. — Mélanges.

Prières et Recettes.

Cecret pour le cartier le lovet à la grande maladie à la pormonit — au nom du père du fils et du St-Esprit que Dieu quy me fasse la grâce de faire une prière qui soit agréable aux profit de ses gens et de ses baïtes en disent maux de brout et en disent maux de lovet à en disent maux de cartier et maux de lovet parmonit out quelqueautre maladies enfecteuse et contansieuse comme une graive peste à quelqu'autre maladie je vous conjure de la part de Jésus-Christ que vous nusiez apportez d'hommage a ses gens ou à ses baïtes pas plus que l'orient ne peut porter à l'oxident je prie à Dieu en verteu de Jésus-Christ que cette maladie soit tenue et segnée de ses gens à de ses baïtes plus que l'orient ne peut sous l'oxident de par le père de par le fils de par le Saint Esprit en disent trois foys cela à notre père les faut tenir l'une après l'autre et commencer par la plus jeune et par le bœuf s'il y en a 2 leur faut donner du bon soys.

(Manuscrit de Cuves.)

Remède éprouvé pour le louvet. Prenez une demi-livre de nitre et autant de véritable Asphal (?) en pierre, pilés le tout ensemble et donnez en une demi-once le matin et autant le soir dans du son.

La gloire soit rendue à Dieu le Père, la gloire soit rendue à Dieu le Fils, la gloire soit rendue à Dieu le St-Esprit, qui nous préserve de toute envie du Diable et de tout enchantement du matin et d'éblouissement de toutes sortes d'esprit in pur ou souillé et qui soit di trent et chassé, sans avoir plus ny aucun pouvoir par Jésus-Christ qui doit venir au dernier jour pour juger le monde par le feu amen.

Dieu veuille rompre et détruire entièrement toute empire du diable et des méchants tout maléfise, tout sorcilège démoniaque et tout mauvais esprit, tant visible qu'invisible, au nom du Père, du fils et du St-Esprit Amen.

(Manuscrit du Gros de Vaud (M^{me} Lenoir).)

Recette pour faire rester les voleurs sur la place quand ils voudront dérober. — Il faut le faire le matin du vendredi saint et donner trois tours à la maison à tête nue toujours en disant cette prière. Cejourd'hui je charme tout ce que le bon Dieu ni a donné, tous les biens qui m'appartiennent, soit à la campagne sur terre ou dessous terre, soir dessous le couvert ou dehors, ou qu'ils puissent être que personne ne me touchera rien, ni petit, ni grand,

aussi véritable comme le bon Dieu a béni le pain qu'il a donné a ses Disciples, le bon Dieu a défendu de voler, brigander, tous mes biens doivent être assurés, celui qui touchera mon bien ne l'emportera point à moins qu'il ne conte les gouttes de pluie, qui tomberont et les falliouches de neige, et les grains de sable qu'il y a à l'entour de la mer que le bon Dieu a fait en général si ne peut pas les conter, s'arrêtera comme un tronc, et Regardera comme un bouc, jusqu'à l'heure que je le puisse voir avec mes yeux et donner congé avec ma langue et je fais cela pour avertir tout laron et fripon et friponne.

(*id.*)

Pour faire rapporter le vol. — Je conjure celui ou celle qui ma derobé qu'il aye si hâte de me le rendre comme Judas a eut quant il eut trahi notre Seigneur J. C. ††† ou tu seras tourmenté par le Démon comme Judas a été tourmenté quand il s'est puni lui-même †††. Je pose ce billet pour gage. Il faut mettre un crutz dans le moulin qui tourne, y allant sans dire mot à personne, soit aussi dans le moulin, ou il faut entrer à reculon, soit en revenant.

(*id.*)

Pour faire rendre les choses volées. — Il faut aller avant le lever du soleil vers un poirier; l'on prend 3 clous d'un brancard de mort (ou de Cheval tout neuf: varcaute) on les lève contre le lever du soleil, disant: O voleur, je te lie (var: prie) par le premier clou que je te plante au front, que tu rendes ce que tu as volé. Tu dois avoir autant de peine après l'homme (la mort?) et (à?) l'endroit que tu as volé cela que Judas a eu le jour qu'il a trahi Jésus-Christ. (Lar) le second clou que je t'enfonce dans les pommens et le foie, que tu rendes ce que tu as volé à l'endroit où tu l'as pris. Cela doit te faire autant de peine après l'homme et l'endroit où tu l'as volé que Pilate a eu en enfer. (Lar) ce troisième clou que je te plante dans ton pied, que tu rendes les choses où tu les as volées. O voleur, je te lie par les trois clous qui ont traversé les mains et les pieds de Jésus notre Sauveur, que tu rendes les choses au nom †††.

Voir Arch. suisses. Liv. 4. 1898.

(*Manuscrit de Cuves.*)

Pour faire rapporter le vol. — Le Vendredi Saint avant le lever du soleil faites faire au maréchal trois clous et un marteaux et quand on vous aura dérobé, prenez deux cartes figurées, l'une représentant un male, l'autre une femme, attaché les à une paroi avec les dit cloux et le marteaux en disant O laron tu seras boiteux de tes membres jusque à ce que tu m'aye rapporté ce que tu m'a pris et dites à chaque cloux Ridar Zavy la Raditer, laisser les planter et ce que lon vous a pris reviendra, ne dites rien à qui que ce soit et vous serez sûr de ne pas échouer.

(*Manuscrit Lenoir.*)

Rossinières.

M. LAMBELET.

Zu den „Kleinigkeiten“ Band XI, 269 ff.

1. Du bist mein, ich bin dein.

In Speidels Speculum variorum juridico-politico-philologico-historicarum observationum et notabilium, Nürnberg 1657 S. 270 findet sich unter